RÈGLEMENT - CONCOURS D'ILLUMINATIONS DE NOEL

Concours d'illuminations de Noël 2020 - Ville de L'Haÿ les Roses

Date limite des inscriptions : 13 décembre 2020 minuit.

Article 1
Le concours d'illuminations de Noël est ouvert à tous les habitants de la commune.

Article 2
L'attribution des prix s'effectue sur la base des critères suivants :
- décorations de qualité (aspect général)
- diversité des décorations utilisées
- mise en valeur des espaces
- harmonie des couleurs, des volumes
- intégration végétale des éléments décoratifs

De manière générale, toutes décorations et illuminations qui contribuent à l'embellissement du lieu.

Article 3
Le jury municipal est composé d'élus et d'agents municipaux de la ville.

Article 4
Les candidats peuvent s'inscrire dans une des catégories suivantes :
1. Maisons individuelles
2. Immeubles collectifs : balcons et fenêtres
3. Etablissements collectifs
4. Commerces

Le jury se réserve la possibilité de modifier une catégorie suite à une inscription.

Article 5
L'adhésion au concours entraîne, de la part des particuliers inscrits, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

FICHE TECHNIQUE
Pour toutes les catégories, la qualité des aménagements, la diversité et l'imagination prévaudront sur la quantité des décorations utilisées.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS
Trois possibilités pour vous inscrire :

1- Remplissez le formulaire en ligne et postez votre / vos photo(s) sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante : www.concours-illuminations.lhaylesroses.fr.
2- Déposez le formulaire d'inscription accompagné de photos(s) aux guichets uniques (mairie ou relais mairie).
3- Envoyez le formulaire d'inscription accompagné de photos(s) par courrier : Mairie de L'Haÿ-les-Roses - Service Evènementiel – 41 rue Jean Jaurès – 94240 L'Haÿ-les-Roses.